

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1906)
Heft: 62

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Sept embre 1906.

N^o 62.

September 1906.

Prix du numéro 25 cent.
 Prix de l'abonnement pour non-sociétaires . . Fr. 5. — par an.

Preis der Nummer 25 Cts.
 Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 5. — per Jahr

SOMMAIRE:

Assemblée générale. — Sécession. — Concours.

INHALTSVERZEICHNIS:

Generalversammlung. — Sezession. — Preis-Ausschreiben.

Assemblée générale.

L'assemblée générale aura donc lieu, comme cela a été annoncé dans le n^o 60 du journal, au restaurant de l'Enge intérieure, dimanche le 7 octobre à 10¹/₂, et l'assemblée des délégués samedi le 6 octobre à 2¹/₂ h. à l'hôtel des Boulangers, à Berne.

L'ordre du jour reste le même (n^o 60 et son supplément), plus les propositions suivantes:

1. *Proposition du Comité central*: Aucun artiste ne pourra à l'avenir faire partie du Jury de deux expositions nationales, ni de deux expositions du Turnus, *consécutives*. A chaque nouvelle exposition, le Jury devra être composé d'autres membres qu'à la précédente exposition. Ne pourront être élus que des artistes.
2. *Proposition de la Section de Zurich*: Notre société organisera une 2^{me} exposition en 1907.
3. *Proposition de M. Hans Emmenegger*:

Création de réservations de forêts-vierges en Suisse.

Dans l'organe de la „Ligue pour la beauté“, organe apportant d'intéressants articles et richement illustré, je lis avec plaisir que deux membres de la Société des forestiers suisses, Messieurs Henri Badoux de Montreux et Robert Glutz de Zurich, ont fait à la dernière assemblée de cette société la proposition de nommer une commission permanente, devant référer à l'assemblée de 1907 au sujet de savoir s'il est possible et désirable de créer des réservations de forêts-vierges.

„Quelques parcelles de forêts typiques, de 20 à 100 hectares, seraient enlevées à toute influence humaine et abandonnées aux seules lois naturelles et revenir ainsi à l'état de forêts-vierges, état dans lequel elles devront être laissées pour les générations futures.“

Les deux initiants ont fait leur proposition au point de vue *scientifique*. A mon avis, nous devrions les encourager, en partant, nous, du point de vue *artistique*. Je propose que notre assemblée générale décide: „De remercier les deux initiants et de leur assurer notre concours par tous les